Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)



Présentation

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

RAPPEL

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** constitue l'outil opérationnel central permettant à une commune de **connaître ses risques**, **anticiper les situations de crise** et **y répondre de manière organisée**. Placé sous l'autorité du **maire**, responsable de la sauvegarde de la population sur son territoire, il structure l'ensemble des actions communales à mener face à un événement majeur.



- Commune de 2 827 habitants, vallée de la Lyonne, porte du Vercors
- PCS actualisé par délibération du 7 septembre 2026
- Outil opérationnel central placé sous l'autorité du maire
- Connaître les risques, anticiper et répondre aux crises
- Distinction : sauvegarde (commune) vs secours (État)

Le Poste de Commandement Communal (PCC)

RAPPEL

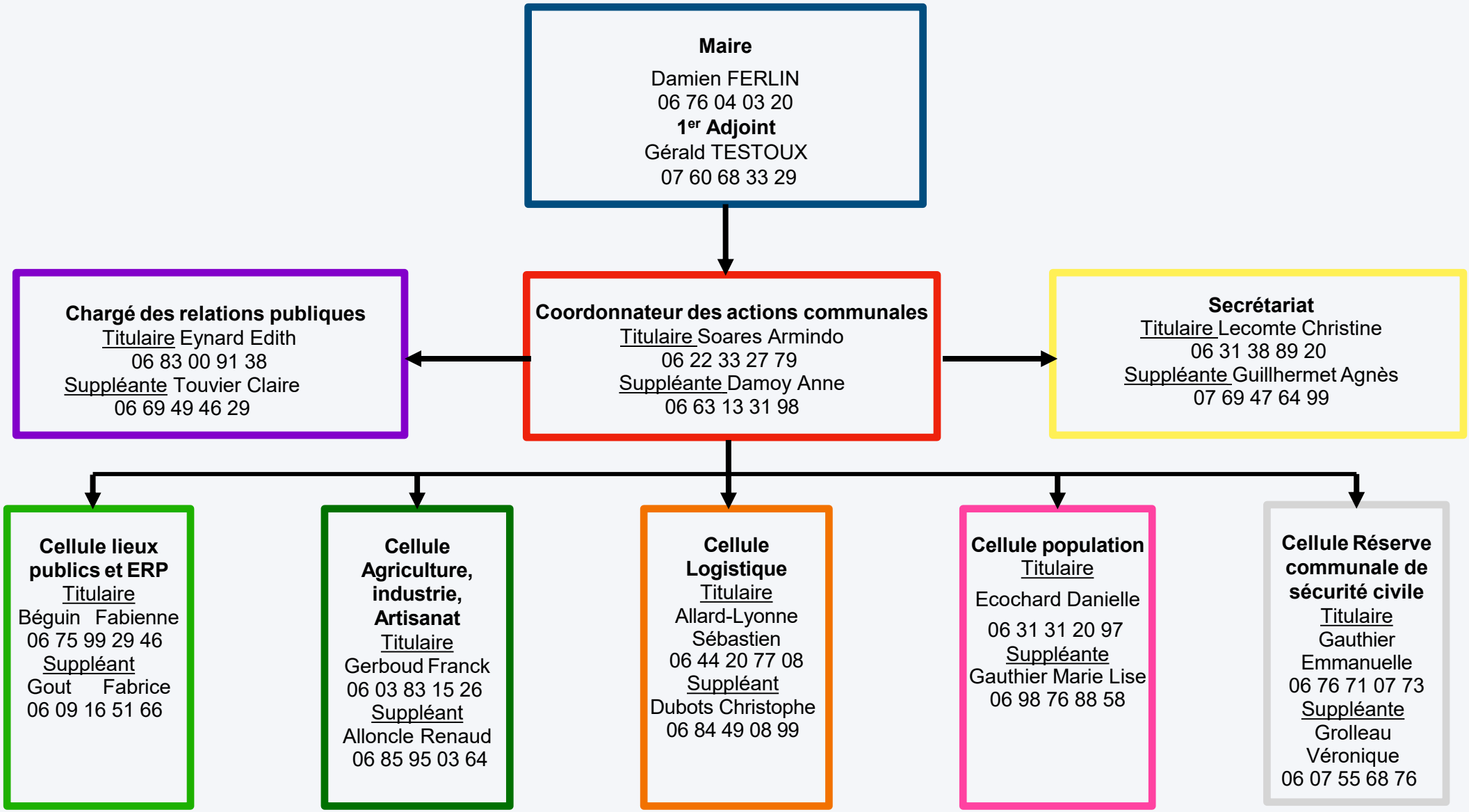
Le dispositif de gestion de crise communale repose sur un **Poste de Commandement Communal (PCC)**, installé en mairie, où se retrouvent le maire et les personnes désignées pour gérer la crise. Le PCC prend les décisions, coordonne les actions communales et diffuse l'information à la population comme aux partenaires extérieurs.



Pour être opérationnel, le PCC s'appuie sur 5 types de fiches pratiques et complémentaires

1. **Fiches rôles** : définissent les missions de chaque acteur du PCC (maire, logistique, communication, etc.).
2. **Fiches risques** : décrivent les principaux risques identifiés sur la commune et les actions à réaliser. (ex : inondation, tempête, feu de forêt).
3. **Fiches actions** : détaillent étape par étape la conduite à tenir pour une action précise (alerter la population, organiser l'évacuation…).
4. **Fiches annuaires** : recensent les contacts essentiels (services de secours, élus, partenaires, entreprises locales).
5. **Documents opérationnels** : listent les moyens disponibles (matériels, locaux, véhicules, ressources humaines).

Le Poste de Commandement Communal (PCC)



Qu'est-ce qu’une RCSC ?

Article L. 724-1 du Code de la sécurité intérieure : *« Les réserves communales de sécurité civile ont pour objet d’appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d’événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. À cet effet, elles participent au soutien et à l’assistance des populations, à l’appui logistique et au rétablissement des activités. Elles peuvent également contribuer à la préparation de la population face aux risques. (…) »*



- Réserve Communale de Sécurité Civile créée par délibération du 8 décembre 2025
- Composée de volontaires bénévoles, majeurs, résidant ou travaillant sur la commune, placée sous l'autorité du maire
- Appui aux services municipaux et de secours en cas de crise
- Missions : information, soutien, logistique, assistance des sinistrés
- Intégrée au Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Missions de la RCSC

En cas d'événements majeurs, qu'il s'agisse d'une forte canicule, d'une violente tempête... les citoyens dans la détresse et la confusion attendent des pouvoirs publics qu'ils soient capables d'apporter dans l'urgence des réponses à ces situations imprévues. Pour anticiper et réduire au mieux les impacts humains et environnementaux, les autorités administratives s'inscrivent dans une démarche de prévention et de gestion des risques.



- Informer et sensibiliser la population aux risques majeurs
- Participer à la mise en œuvre du PCS
- Apporter un soutien logistique et humain lors d'événements exceptionnels
- Contribuer à l'accueil et à l'assistance des sinistrés
- Soutien aux personnes sinistrées, appui logistique, orientation, alerte

Composition et Engagement

Composition

- Volontaires bénévoles, majeurs
- Résidant ou travaillant dans la commune
- Agréés par le maire
- Responsable de réserve désigné

Engagement

- Respect des consignes et de la hiérarchie
- Disponibilité en cas d'alerte
- Confidentialité des informations
- Respect des règles de sécurité



bénévolat citoyen

Déroulement de l'engagement

Candidature

Demande d'engagement bénévole

Agrément

Validation par le maire

Formation

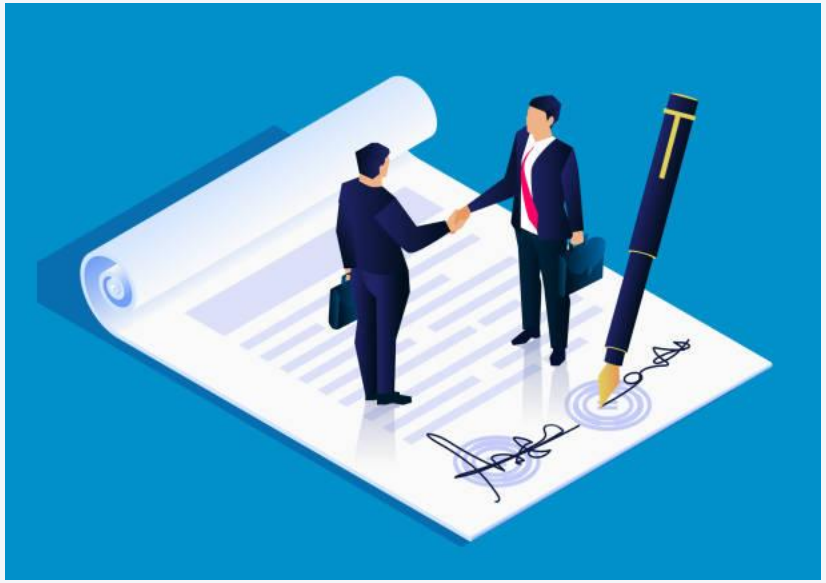
Aucune formation particulière n’est exigée

Mobilisation

Activation par le maire en cas de crise

Le Contrat d'Engagement

- Document signé par le réserviste et le maire
- Durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction
- Engagement à participer selon disponibilité et sauf force majeure
- Reconnaissance des missions et acceptation du règlement intérieur
- Attestation sur l'honneur de respecter les missions confiées
- Accepter et respecter le réglement intérieur RCSC



Modèle

Demande d'engagement
Je sollicite mon engagement en tant que bénévole à la Réserve Communale de Sécurité Civile de Saint Jean en Royans.
Je reconnais avoir pris connaissance des missions de la Réserve et j'accepte son règlement intérieur.
Je m'engage, dans la limite de mon temps disponible et sur la base du bénévolat, à participer aux activités de la Réserve.
En cas de sinistre, je m'engage, selon ma disponibilité et sauf cas de force majeure, et sous réserve de l'accord de mon employeur si c'est pendant mon temps de travail, à répondre à toute mobilisation décidée par le Maire ou son Délégué.

Durée de l'engagement
La durée de cet engagement est fixée à 3 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de trois ans.
L'engagement peut être interrompu soit :
par démission,
par décision du Maire suivant les modalités énoncées à l'article 4 du Règlement intérieur.

Déclaration du l'honneur
J'atteste sur l'honneur ne pas contrevenir aux dispositions des missions qui me seront confiées.

Fin de l'engagement

Par le réserviste

- Démission (lettre recommandée, 1 mois de préavis)
- Décès du bénévole

Par la commune

- Décision motivée du maire
- Manquement renouvelé malgré avertissement
- Comportement incompatible ou manquement grave



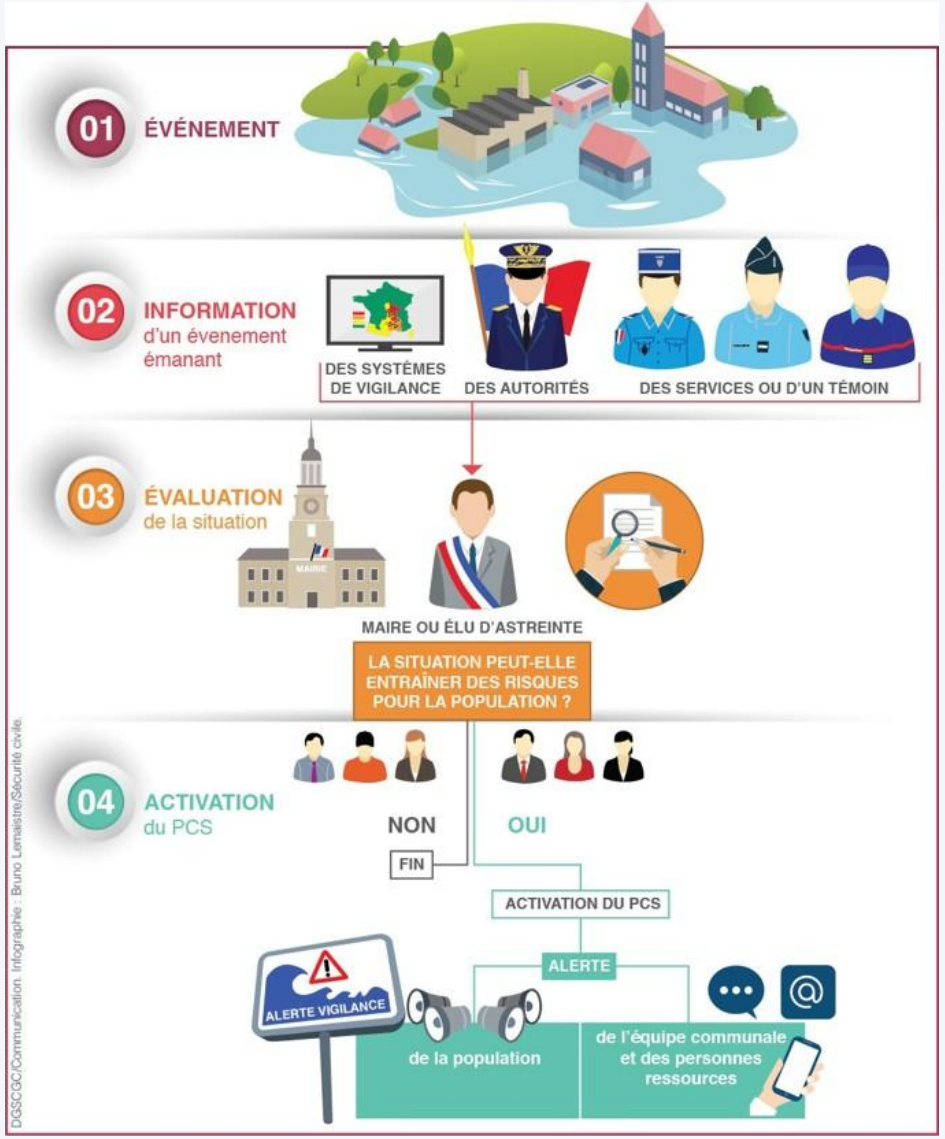
Protection et Assurance

- Membres couverts par l'assurance de la commune en tant que *<< collaborateur occasionnel du service public >>*
- Couverture effective pendant les missions et formations officielles
- Protection juridique liée à l'exercice des missions
- Respect du RGPD pour les données personnelles (3 ans de conservation)



Lien avec le PCS de Saint-Jean-en-Royans

- RCSC : pilier opérationnel du Plan Communal de Sauvegarde
- Complémentarité entre la commune et les services de secours
- Réponse coordonnée face aux risques identifiés : inondations, feux de forêt, canicule...
- Outil de résilience territoriale au service de la population



Merci de votre attention

Comptant sur votre inscription à la Réserve Communale de Sécurité Civile

Saint-Jean-en-Royans — Ville engagée pour la sécurité de tous

Questions ?

KD - 2026